

International Review of Community Development

Revue internationale d'action communautaire



Médias et insécurité

Media and insecurity

Medios de comunicación masiva e inseguridad

Hugues Lagrange

Numéro 30 (70), automne 1993

L'insécurité. La peur de la peur

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033677ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033677ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lagrange, H. (1993). Médias et insécurité. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (30), 181–195.
<https://doi.org/10.7202/1033677ar>

Résumé de l'article

Le criminel est l'équivalent du héros dans un autre ordre. C'est un être d'exception dont l'audace séduit. L'intérêt pour le crime est coextensif à cet attrait pour les comportements exceptionnels. La représentation médiatique de la délinquance remplit une fonction anthropologique discriminante qui spécifie la limite entre l'anormal et le normal et une fonction sociale qui transforme des faits individuels exceptionnels en expérience socialement significative. Les médias contribuent à cristalliser l'inquiétude par rassemblement d'une masse atomisée de craintes sur des objets identiques : les violences emblématiques. Mais ce sont des liens projectifs et non des liens organiques qui sont ainsi créés.

Médias et insécurité

Hugues Lagrange

Le criminel est l'équivalent du héros dans un autre ordre. C'est un être d'exception dont l'audace séduit. L'intérêt pour le crime est donc pour une part coextensif à cet attrait pour les réussites exceptionnelles, fabuleuses. Christophe Colomb est un corsaire, un brigand, et simultanément un latiniste, un géographe et un navigateur. Son entreprise tient de la hardiesse criminelle, de la passion pour la gloire et la richesse, son action est numineuse, oscillant entre l'abjection et le sublime. Le récit de l'épopée criminelle avive en nous la puissance des ténèbres. Il semble particulièrement apte à émouvoir ceux que l'infortune, la pauvreté et l'absence de moyens ou d'ambitions réduit à une vie banale, subie dans la passivité et le renoncement. Pour exister médiatiquement, l'atteinte criminelle a besoin de revêtir des caractères exceptionnels, elle doit saillir dans le registre du mal. Cette saillance découle de plusieurs traits qui ont été bien étu-

diés (voir Morin, 1969 ; Auclair, 1975 ; Caillois, 1976).

La violence criminelle est médiatique parce qu'elle charge l'exceptionnel d'intentions. L'exceptionnel ne suffit pas à faire du sensationnel. Ni les suicides, ni les accidents du travail tant qu'ils ne dépassent pas une fréquence ordinaire, en dépit de leur tribut de sang et de larmes, ne font couler beaucoup d'encre. Les accidents de la route n'accèdent à la notoriété que par l'accumulation d'autres traits que leur gravité. Ce qui fait de la violence criminelle un des meilleurs sujets pour les chroniques, c'est que s'y conjuguent les traits du destin et de la violence. Ordinairement le destin n'est pas bavard. À travers les crimes ou les catastrophes en série, l'accidentel acquiert une autre force. Une volonté s'y exprime de manière cryptique, il faut déchiffrer ce que la nature a voulu exprimer en tremblant. Il faut voir dans les meurtres rapprochés de

trois enfants la résurgence d'une pratique archaïque — l'infanticide — au milieu de notre modernité.

Les violences représentables, racontables sont celles qui renvoient à une intention ou qui parviennent du moins à la suggérer. Le récit criminel doit constamment naturaliser l'accidentel et l'humaniser même. C'est-à-dire qu'il doit réunir deux exigences peu compatibles : montrer en quoi l'atteinte qu'il révèle sort de la banalité, est exceptionnelle, inouïe, et simultanément lui donner un sens, la réinsérer dans un contexte. Il doit en faire la révélation d'un message codé. Cet accès au sens dépend de la nature des crimes. Dans les épisodes collectifs, les morts violentes ou brutales renvoient à une offense faite à l'ordre naturel. Du sida aux séismes et à la pollution nucléaire, la mort vient sanctionner un excès prométhéen dans les conduites des hommes. Elle signifie donc fortement la présence et la puissance d'un ordre



182

transcendant dont l'orgueil humain prétend s'affranchir. Lorsqu'il ne s'agit pas de démesures collectives mais d'actes ou de situations récurrentes, comme les homicides, les viols, les suicides, c'est sur un plan symptomatique que le récit criminel trouve son sens. Il le découvre dans la manière particulière dont se coordonnent dans ces violences criminelles l'ordinaire et l'extraordinaire, qui donne à l'événement décrit sa portée et son enjeu. L'intérêt d'une situation est lié à sa puissance projective : ainsi, dans le meurtre à coups de briques d'une « mémé » de Minneapolis par deux enfants de son voisinage âgés de six et quatre ans, il y a des possibilités projectives, du moins pour les vieilles femmes, et l'extraordinaire réside dans l'âge des agresseurs et dans leur familiarité avec la victime. Les enfants connaissaient la vieille femme, comment ont-ils pu vouloir la tuer ? À travers cette question posée aux psychiatres, la presse interpelle ses lecteurs sur les limites de l'humain. Un tel acte est-il possible de la part d'êtres sains d'esprit ? Irrresponsables pénalement, les jeunes meurtriers sont convoqués devant le tribunal de la conscience humaine. Ce qui se joue c'est l'unité, la continuité du phénomène humain jusqu'aux limites du monstrueux.

G. Auclair souligne combien, à travers des formes paradoxales, c'est une formidable quête de sens, le besoin d'un univers ordonné par des fins et mu par une destinée qui est assouvi dans la lecture des rubriques criminelles et dans l'attention que porte le public aux crimes sensationnels : ça devait finir ainsi, pourrait-on écrire à l'issue de ces récits tragiques. En d'autres mots, les journalistes sont sommés d'arracher chacun de nous aux tourments de l'indifférence. Le décor permanent de cette tragédie est la rencontre de l'aléatoire et de la loi, du hasard et du destin. Rencontres exceptionnelles qui ne peuvent être vécues sans médiation. Je suis convaincu que le goût pour le sensationnel — le crime singulièrement — est profondément analogue au besoin religieux. C'est un désir que tout cela ait un sens, qu'une volonté créatrice ait suscité ce monde et que cette volonté continue de se manifester, de nous guider. Tous les hommes cherchent à savoir, ceux qui sont le moins bien pourvus de moyens analytiques doivent poursuivre avec plus d'avidité, dans l'extraordinaire-quotidien, la recherche de réponses symboliques que portait autrefois la tradition religieuse.

D'où cette situation bien compréhensible que les hommes et

les femmes dont la vie apparaît comme la plus contingente, ceux qui n'ont pu se réapproprier les circonstances de leur naissance, de leur ascendance, dépasser le maigre héritage culturel ou matériel qu'il ont reçu, ceux-là précisément chez qui rien ou si peu est choisi et voulu croient au destin. Il leur faut en pâture, chaque jour, ces événements qui attestent la présence, en nos vies ou si près d'elles, du tragique, de l'irrévocable. En mourant d'une overdose, la jeune Adèle B. a participé aux combats de titans que se sont livrés les parrains de la drogue pour affaiblir l'Occident. La mort l'arrache à l'insignifiance d'une vie d'employée de bureau dans la compagnie d'assurances l'Abeille, mais elle n'arrache pas qu'elle. Des millions de jeunes filles se sont vues mourir en elle et mettront en perspective, à travers ce récit, leur existence paisible. Simplement et banalement, vivre ce sera alors tenir les risques mortels à distance. Ces fonctions de mise en scène du drame représenté sont connues, pourquoi accueillons-nous aussi aisément ces expressions lorsqu'elles prennent la forme de tragédies, de romans, de films, et avec autant de réticences lorsqu'il s'agit de faits divers ?

Question de forme essentielle sans doute : c'est en de tels points que passe la ligne de séparation d'une culture populaire et d'une culture élitiste. La reconnaissance des fondements anthropologiques de l'exploitation du sensationnel à travers les récits du crime de la presse populaire et de la télévision nous paraît pourtant être une condition préalable à la compréhension de sa contribution au développement d'une préoccupation sécuritaire. Ce préalable, nous avons mis longtemps à l'admettre s'agissant des croyances et des mythes

propres aux sociétés archaïques ; il semble que nous ayons encore beaucoup de mal à traiter du rapport des médias et de la peur sans faire par avance le procès d'une mystification, au lieu d'asseoir nos analyses sur le socle mythique qui est commun à tous les hommes.

Il n'est sans doute pas inutile de situer dans un tableau synoptique les phénomènes dont nous allons nous occuper. Un des malentendus les plus constants dans la réflexion sur médias, violence criminelle et inquiétude ou appréhension est que l'on parle rarement des mêmes choses. Nous avons utilisé des délimitations maintenant courantes dans la littérature internationale. Nous distinguons deux dimensions dans ce que les anglo-saxons appellent « peur du crime » et que nous appelons « sentiment d'insécurité » : une dimension idéologico-normative, « la préoccupation sécuritaire », et une dimension vécue, « la peur d'être victime ». Chacune de ces dimensions connaît une évolution tendancielle, hausse ou baisse d'une périodicité de dix à vingt ans, et des fluctuations conjoncturelles de périodicité inférieure à un an.

Composantes du sentiment d'insécurité

Appréhension → Tendence Fluctuations
vécue

Préoccupation → Tendence Fluctuations
sécuritaire

Nous accorderons ici une place privilégiée au second indice de ce tableau, la préoccupation sécuritaire. Un désir de sanctions exemplaires, une volonté de rétablir ou de mettre en œuvre la peine de mort constituent le cœur de la préoccupation sécuritaire, c'est-à-dire de la composante idéologique et normative du sentiment d'insécurité.

Nous avons montré ailleurs (Lagrange et Roché, 1988-1989) que cette dimension du sentiment d'insécurité, si elle est en milieu urbain corrélée aux appréhensions vécues, à la peur-sensation en quelque sorte, reflète aussi des déterminations moins personnelles ou plus collectives. Si les médias influencent les attitudes, leur influence doit être plus marquée sur cette dimension idéologique et normative que sur les aspects idiosyncratiques de la peur, c'est-à-dire les aspects les moins socialisés de nos réactions au crime.

En définissant la préoccupation sécuritaire comme la dimension sociale du sentiment d'insécurité, on suggère qu'elle répond à des déterminations qui unifient, par delà la variété des expériences personnelles et interpersonnelles, de larges pans de la société. Cette préoccupation révèle, à travers ses variations diachroniques, les ressorts qui l'animent. Les variations diachroniques sont comme les vagues de la mer : un mouvement de surface qui reflète une dynamique enfouie. Il y a, au dessous des ondes longues, les mouvements pluri-décennaux qu'elles recouvrent, ce qu'E. Morin appelle avec bonheur « l'esprit du temps » (Morin, 1962). Ces ondulations longues, si visibles lorsqu'on dispose de recul historique, sont difficiles à saisir au présent. Le nageur pris dans la houle, qui oscille de haut en bas avec la masse des eaux, ne perçoit pas leur mouvement. Il est absorbé par les déferlements de la crête des vagues qui le chahutent et lui coupent le souffle. Pourtant, le mouvement long et ample de la houle est, vu de l'extérieur, le plus important.

Suivant cette analogie, l'évolution tendancielle de la préoccupation sécuritaire nous apparaît

comme une tendance lourde, sur laquelle les événements singuliers viennent inscrire des fluctuations courtes et escarpées. Cette décomposition analytique du mouvement temporel n'est aucunement métaphorique ; c'est par elle seulement croyons-nous qu'on peut avoir accès à la multiplicité des déterminations qui affectent particulièrement la préoccupation sécuritaire. Ces deux types de fluctuations de la préoccupation sécuritaire ne donnent pas prise de la même façon aux discours médiatiques. Ces discours reposent sur des structures symboliques fortes en dehors desquelles on ne peut comprendre la nature même des relations les plus banales : « chiens écrasés », « faits divers », « canards ». Dans la mise en scène du crime, une sollicitation anthropologique, qui vise la condition humaine au sens fort, et une sollicitation historique, qui vise le citoyen dans le *hic et nunc* de la vie urbaine, se mêlent, et, contrairement à l'attente, c'est dans les fluctuations courtes que l'on trouve un reflet de la dimension anthropologique et dans les mouvements longs que l'on perçoit un reflet de la dynamique sociale et de la pression du crime, bref de l'histoire.

Nous avons donc doublement précisé notre propos : nous nous intéresserons principalement ici à la composante normative du sentiment d'insécurité. De plus, pour répondre à la question de savoir en quoi les messages véhiculés par les médias de masse affectent la préoccupation sécuritaire, nous avons décomposé les variations de cette préoccupation en une composante longue de grande amplitude et des fluctuations courtes de plus faible amplitude. Nous allons d'abord passer en revue les critiques dont la présentation des crimes à l'opinion

publique est l'objet et les conclusions apportées par les recherches nord-américaines qui furent les pionnières de l'analyse du rôle des médias de masse. Puis nous regarderons les fluctuations courtes de la préoccupation sécuritaire sur la même période en nous focalisant cette fois sur la France (à l'aide du baromètre *Figaro-Sofres*).

Variations spatiales de l'appréhension vécue et fluctuations de la préoccupation pour le crime : plaidoyer nuancé sur le rôle des médias

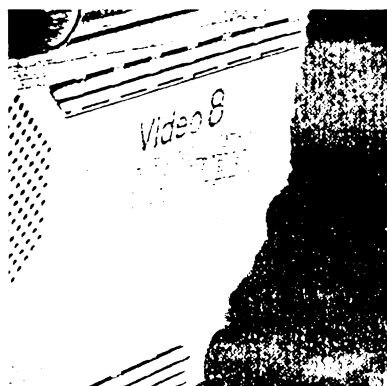
La littérature sociologique anglo-saxonne sur la représentation médiatique du crime formule une critique très sérieuse. La presse et la télévision donnent une image complètement déformée des faits criminels. « Les atteintes impliquant de la violence sont fortement surreprésentées », écrit Gebotys (1988 : 4). Au milieu des années 1980, passant la presse canadienne au scanner, cet auteur constate que plus de 50 % des histoires criminelles décrivent des atteintes violentes. « Ceci, écrit-il, peut avoir des conséquences importantes s'agissant des attitudes du public à l'égard des peines, dans la mesure où il a été démontré qu'il y a une association étroite entre

la gravité des crimes et la perception de la nécessité de peines sévères » (Gebotys, 1988 : 5). Reprenant dans une perspective particulière les notions « d'ancrage »¹, il considère que l'appréciation de la gravité de l'évolution criminelle par les grands consommateurs de télévision et de presse est ancrée dans les esprits par l'accumulation des films violents diffusés. Ce sentiment est partagé par Marjorie Jones, qui écrit : « cette distorsion peut induire une peur du crime irrationnelle et une croyance irrationnelle dans l'efficacité des peines traditionnelles » (Jones, 1980 : 2).

Dans le même esprit, M. Fishmann (1982) fait une analyse serrée d'une série de crimes relatés par la presse et démonte un mécanisme idéologique insidieux et subtil. Au cours du premier semestre 1976, Fishmann et ses collègues ont observé en direct la fabrication des informations sur le crime dans les rédactions de deux quotidiens new-yorkais (*News* et *Post*). La présentation des atteintes criminelles donnait l'impression d'une conspiration criminelle contre les vieilles personnes. Sur les six mois de l'enquête, 89 récits mettent en scène des crimes contre des personnes âgées ; or, Fishmann montre que ces 89 récits ne se répartissent pas uniformé-

ment sur les 28 semaines de l'enquête : 63 % d'entre eux ont été diffusés dans une période assez brève de sept semaines. Dans cette concentration, il voit la construction d'une vague de crimes contre les vieux. Il y aurait eu une mise en série intentionnelle des crimes contre les personnes âgées produisant un effet de masse, d'où ce message : les personnes âgées deviennent une cible privilégiée dans notre société. Fishmann et ses collègues ne fournissent malheureusement pas la statistique mensuelle des atteintes enregistrées par la police, ventilées par tranche d'âge des victimes, de sorte qu'il est impossible de dire s'il y a eu une distorsion temporelle dans la relation des crimes et quelle fut l'ampleur de cette distorsion. À l'évidence, il y a sélection médiatique et cette sélection ne respecte pas nécessairement la proportion de faits enregistrés au temps *t* par la statistique criminelle. Dans le cas cité, il est vraisemblable que l'organisation des nouvelles ait accentué l'importance des atteintes contre les personnes âgées, conçues comme un phénomène symptomatique d'une époque qui, à l'isolement et à la relégation sociale des vieux, ajoute l'outrage et parfois le meurtre. Mais est-ce bien illégitime ? Mark Fishmann conclut que les médias accomplissent un travail de sélection des événements, de dissociation du contexte et de remise en perspective.

a) Les médias s'alimentent aux sources policières, qui pratiquent déjà une sélection des atteintes, par exemple en excluant largement de leurs dénombremments les violences intrafamiliales. Ainsi, les informations fournies par la police privilégient ce qu'on appelle « les crimes graves ».



b) Le traitement des informations de base par les médias consiste à dissocier les incidents de leur contexte de manière à pouvoir les resituer dans un nouveau contexte où ils perdent leur nature d'accident pour devenir symptômes. Ainsi, l'agression crapuleuse d'une vieille dame du Bronx a été rapportée comme la plus récente manifestation d'un phénomène continu de crimes contre les vieilles personnes sans défense.

c) Plusieurs incidents qui ont, par leur contenu ou leur pouvoir émotionnel, une vague parenté, vont être mis en série de manière à ce que le symptôme devienne emblématique d'un problème de société, d'une rupture des contrôles sociaux, d'un avatar de la folie moderne.

Sanford Sherizen (1978) a fait pour l'année 1975 une comparaison précise de la distribution des atteintes connues de la police et de la distribution des atteintes relatées dans la presse à Chicago (tableau 1). On observe une inversion de structure entre la criminalité connue de la police et la structure des crimes commentés dans la presse. L'homicide, qui représente moins de 0,5 % des crimes connus de la police, constitue 45 % des affaires rapportées par la presse. Les vols, quasiment inexistant dans la presse, représentent les trois quart des atteintes signalées à la police. Si l'on excepte le viol, dont la couverture médiatique est relativement faible, la probabilité qu'un crime soit relaté est proportionnelle à sa rareté et non à sa fréquence². La précision même de cette correspondance suggère qu'une pression extrêmement forte s'applique à la mise en scène du crime. Loin d'être arbitraire, cette présentation suit une loi quantitative : l'inverse de la quantité des faits connus. On

TABLEAU 1 — Comparaison entre les crimes rapportés par les journaux et les crimes enregistrés par la police

Crimes rapportés...	... à la police		... par les journaux	
	N	% de crimes	N	% de crimes
Meurtres, assassinats	1 109	*	567	45
Viols	1 657	1	80	6
Vols avec violences	22 171	9	286	23
Agressions	12 514	5	178	14
Cambriolages	47 299	20	74	6
Vols simples	117 909	50	64	5
Vols de véhicules	33 484	14	*	*

Source : Winick, p. 216.

* Moins de 1 %.

peut s'interroger sur la signification de ce phénomène, mais d'abord il faut le reconnaître. Parler de biais, de distorsions, de déformations suppose l'existence d'un comportement arbitraire dans un domaine où il y aurait un principe naturel de la présentation des événements. Quelle pourrait être cette norme naturelle s'agissant de la présentation des événements criminels et violents ? Pourquoi les médias devraient-ils refléter la distribution des atteintes criminelles dans leur masse ? Pourquoi la rareté relative ne serait-elle pas beaucoup plus légitimement le critère d'éligibilité d'un événement que sa fréquence ? Le procès implicite fait aux médias part d'un présumé étrange : l'idée que les médias devraient être guidés dans leur présentation des faits par la répartition des masses statistiques. Au nom de ce présumé, toujours implicite, on s'engage dans une étude des effets de cette « déformation ».

Si l'idée d'une presse axiologiquement neutre est absurde, la sélection, les mises en perspective, les déformations sont aussi nécessairement constitutives du travail des médias qu'elles le sont du travail du géographe qui fabrique une carte. Une bonne

carte implique des partis pris sous peine d'être illisible. Il faut, selon moi, abandonner une réflexion en termes de déformation et d'influences unilatérales, et ce pour trois raisons.

D'abord, cette réflexion part d'une équation selon laquelle les superstructures — les médias — doivent être, en quelque sorte, l'expression transparente, directe des infrastructures, des rapports réels entre les choses. Les médias devraient être mus par la formulation, au demeurant naïve, d'un idéal d'objectivité, enjoignant de représenter les phénomènes tels qu'ils se présentent. Quels phénomènes ? Comment pondérer fréquence et gravité, banalité et singularité ? Chacun le sait, informer, c'est choisir, trier, réorganiser une matière que sa richesse, sa contingence, ses ramifications mêmes rendent de prime abord inintelligible. Que ces représentations doivent être entreprises de plusieurs points de vue, dans des perspectives qui se croisent et se recoupent, c'est tout autre chose que de poser la représentation comme immanente à l'objet représenté et cela n'indique pas les proportions à retenir.

Seconde raison d'abandonner cette analyse de la distor-

sion : cette démarche débouche sur l'idée que les déformations de la structure des faits induisent des attitudes punitives et encouragent la violence. Ce n'est pas si simple. Les analyses des effets induits par la représentation des faits sur les comportements fournissent des résultats très conditionnels, parfois contradictoires et toujours extrêmement nuancés. Certes, plusieurs psychosociologues parmi les plus éminents ont, il y a quelques décennies, défendu cette idée d'un effet médiatique positif sur l'agressivité. Ainsi, A. Bandura (1962) soutient que les comportements d'agression peuvent être appris et développés par des modèles de comportement vus dans les films. L. Berkowitz (1962) a montré, à travers une série impressionnante d'expériences, que des comportements agressifs suivent souvent une exposition à des scènes de violence. Cet effet d'excitation à la violence dépasse en fréquence, selon L. Berkowitz, l'effet de catharsis de la violence qu'on observe également (voir aussi Goranson, 1970). Aux États-Unis, la thèse d'une agressivité médiatiquement induite paraît dominer au début des années 1960 ; les études entreprises dans les années 1970 ont repris ce problème à nouveaux frais.

Dans la perspective développée par Katz et Lazarsfeld, on étudie alors le rôle des médias dans des contextes réels, c'est-à-dire qu'on abandonne le cadre expérimental privilégié dans les années 1950-1960, où l'exposition à la violence est une variable manipulée, pour saisir les effets d'une exposition spontanée. Dans ce contexte, W. Schramm montre que chez les enfants qui regardent d'eux-mêmes des émissions violentes, l'exposition médiatique ne peut être considérée comme le déterminant majeur de comportements violents³. Cette orientation vers les spectacles violents repose, pense-t-il, sur une structure émotionnelle déjà largement cristallisée qui, avant même l'exposition aux médias, faisait une place prépondérante à la violence et à l'agressivité. T. Hartnagel a étudié les relations entre la violence dans les programmes préférés des jeunes et les comportements violents. Il conclut de manière nuancée. a) Les comportements violents ne sont pas liés directement au fait de regarder des programmes de télévision où la violence domine. b) Nous ne pouvons pas récuser l'idée d'un effet indirect de la télévision sur les comportements : effet qui passe par un impact des programmes sur les valeurs et les attitudes adoptées aux âges jeunes. Autrement dit, s'il faut chercher une induction médiatique, c'est moins comme on le croit souvent par un effet d'incitation à la violence en temps réel — phénomène spectaculaire mais anecdotique — que par un lent travail d'érosion des valeurs morales, de l'engagement et de la responsabilité. Les succédanés de l'expérience qu'offrent les médias produiraient une occultation du poids des faits, une déréalisation du monde⁴. Ces



phénomènes ne résultent pas des seules émissions où la violence domine mais de l'importance des médias dans notre apprentissage émotionnel et spécifiquement de la télévision.

La troisième raison qui conduit à abandonner l'analyse du rôle des médias en termes de distorsion est une réflexion minimale sur la fonction de cette représentation du crime. Nous développerons ce point dans la dernière section.

Les conditions spécifiques d'une dialectique entre représentations et attitudes

La mise en lumière de liaisons entre l'appréhension vécue et la victimation vécue d'une part, entre la préoccupation et la pression du crime d'autre part⁵, oblige à une conversion du regard porté sur le rôle des médias. On ne peut pas passer d'une vision dans laquelle l'appréhension et la préoccupation sécuritaire sont des constructions qui doivent peu ou ne doivent rien à la dynamique criminelle à une vision où le crime et le comportement d'exposition sont des déterminations essentielles de la peur sans que toutes les autres liaisons en soient affectées. Le rôle des médias dans la construction des peurs doit être repensé en fonction de cette liaison. Les médias participent à la construction des

peurs précisément en ce sens qu'ils ouvrent ou élargissent l'accès du public aux réalités criminelles. Certes, ils opèrent des sélections, des mises en exergue et corollairement des occultations. Ce faisant, comme les mots, ils sont à la fois transparents et opacifiants⁶. Ce double effet du message médiatique, rendre visible et occulter, est à la base de toutes les polémiques.

Dans un article remarquable par sa précision Allen Liska et William Baccaglini (1990) ont analysé les effets des médias non pas sur la préoccupation sécuritaire mais sur l'appréhension vécue. Ils se sont servis des données sur l'appréhension recueillies dans le cadre du *National Crime Survey* et des statistiques criminelles du *Uniform Crime Report* pour obtenir une description de la criminalité et de la peur qu'ils ont connectée avec une étude quantitative du traitement du crime par la presse locale dans vingt-six villes des États-Unis. Les catégories retenues sont très proches de celles que nous avons mises en œuvre dans une recherche sur les médias et l'opinion publique (Lagrange, 1984). L'étude conduit à préciser les conditions dans lesquelles les informations sur le crime rapportées par les médias sont associées à l'appréhension déclarée. Les auteurs ont procédé à une analyse de la presse écrite ; ils ont donc écarté les informations transmises par des moyens audio-visuels. Je ne rapporterai pas en détail leurs résultats ; je concentrerai mon attention sur la portée des relations trouvées. Les conditions associées à l'existence d'un effet de peur sont précises et restrictives (voir ci-dessous). L'appréhension est associée à la médiatisation du crime seulement pour certains types d'atteintes, dans

certaines circonstances, pour une catégorie particulière de victimes et selon le traitement journalistique qu'ont reçu les informations rapportées. Ainsi, on ne peut parler de l'effet des médias sur l'opinion, non plus que de celui de l'opinion sur les messages médiatiques en général.

Récits des violences criminelles dans les médias de masse

Informations générales (<i>prime time</i>)	→ Informations locales Victimes : « des gens comme vous »
Pages intérieures, rubriques spécialisées (hors <i>prime time</i>)	→ Informations non locales Victimes : « des gens exposés »

S'intéressant à la « peur du coin des rues », donc à une appréhension contextualisée et non à la préoccupation, les auteurs ont distingué les cas où la presse locale est l'initiatrice d'une information et ceux où elle se contente de répercuter des informations venues d'ailleurs, les cas où les faits rapportés sont locaux, c'est-à-dire situés dans la ville ou dans son environnement immédiat, des cas concernant une autre ville. Les auteurs distinguent aussi les situations où le crime frappe « au hasard » des gens qui ne sont pas spécialement exposés des situations où la victime est exposée par la nature de ses liens avec l'agresseur (un proche), sa fonction (policier, prostituée) ou sa conduite (quelqu'un qui vient secourir une victime, par exemple).

Comme Heath (1984), les auteurs ne trouvent pas de corrélation entre le nombre total de récits criminels publiés par la presse locale et l'appréhension déclarée. Cependant, une analyse multivariée montre que lorsque les victimations locales rapportées sont relativement nombreuses, la

peur est corrélée à la proportion des récits de victimation « au hasard » (phénomène que nous avons appelé, en 1984, « victimations de gens comme vous »). Réciproquement, lorsque les victimations locales rapportées par la presse sont peu nombreuses en comparaison des situations analogues situées dans d'autres villes, la diffusion de récits locaux de victimation ordinaire est associée à une baisse de l'appréhension. En d'autres termes, en présentant le récit d'agressions ordinaires sur un fond de tranquillité relative ou au contraire en présentant le même énoncé sur un fond de menace locale croissante, les médias renforcent la sérénité de la population dans le premier cas et suscitent la crainte dans le second. Ce résultat conditionnel porte, sous une forme concise, l'essentiel de notre savoir sur l'effet de la diffusion médiatique de violences criminelles sur l'appréhension vécue. L'impact des messages sur le crime est subordonné à trois types de conditions.

1. Des conditions psychologiques : en l'espèce, il faut qu'il y ait entre le lecteur et la victime une communauté de situation suffisante pour susciter des processus d'identification et, à travers eux, une empathie pour la victime.

2. Des conditions contextuelles qu'on peut résumer ainsi : il faut que ce que nous vivons paraisse nettement pire que ce qui existe ailleurs pour que nous ayons peur ; si au contraire notre situation relative paraît avantageuse, le récit criminel tend à diminuer l'appréhension. Cela renvoie à des processus psychosociaux connus sous le nom d'insatisfaction relative (*relative deprivation*). Il faut que la situation locale se dégrade soudainement, sinon il y a acclimatation ;

on sait en effet que les habitants d'un quartier — si détérioré soit-il — le trouvent moins invivable que ceux qui lui sont adjacents pour la simple raison qu'ils doivent « faire avec ».

3. Enfin, il faut qu'il y ait une entrée en résonance du vécu et des situations rapportées par les médias. D'après Liska, l'effet de peur est amplifié par une expérience directe ou indirecte de victimisation. Cet effet d'amplification de la peur par le récit criminel a pour condition une potentialisation du crime due à l'existence d'une atteinte vécue par ego ou un de ses proches. Voilà une spécification remarquable de l'argument développé par Elihu Katz en 1957 dans la théorie du *two step flow of communication*, à partir de l'étude de la diffusion du progrès technique en milieu rural. Pour être efficace, un message doit être repris et validé dans la sphère de l'intersubjectivité. Lorsque plusieurs sources affirment la dangerosité d'un lieu, cette affirmation sera validée pourvu que les sources soient indépendantes et valorisées ; si les sources sont moins valorisées ou moins convergentes, c'est l'expérience qui, en moyenne, fera pencher les jugements du côté de l'appréhension ou de l'impavidité.

Dans les procès qui sont ordinairement faits aux médias il y a, on l'a vu, quatre affaires trop sou-

vent confondues. Deux affaires concernent l'appréhension vécue (sa tendance et ses fluctuations), les deux autres concernent la préoccupation sécuritaire, elle aussi décomposée en tendances et variations. Je veux poursuivre ici une analyse proposée à partir de données françaises il y a près de dix ans, sur les relations entre les fluctuations de la préoccupation sécuritaire d'une part, la relation médiatique des événements violents en France d'autre part.

Le procès fait aux médias s'agissant des évolutions en tendance de la préoccupation pour le crime se conclut à mon sens par une relaxe ou un non-lieu. En effet, sur la période 1975-1988, on observe que la préoccupation sécuritaire s'est élevée presque constamment, au moins jusqu'en 1985, mais il est impossible d'affirmer que les médias comme tels sont à l'origine de cette élévation. L'évolution du contexte social, et spécifiquement l'élévation de la pression du crime et de la délinquance, et la baisse corrélative des taux d'élucidation des atteintes aux biens sont assez étroitement corrélées à l'élévation de la préoccupation pour qu'on n'écarte pas l'idée que cette élévation tendancielle de la préoccupation sécuritaire ait été stimulée par l'augmentation puis par le maintien à un niveau élevé de la pression du crime. Par ailleurs, personne n'a pu mettre en évidence le fait que la place accordée par les médias à la violence criminelle ait augmenté dans les années 1970-1980, ni a fortiori que cette augmentation ait systématiquement précédé, et donc peut-être alimenté, l'élévation de la préoccupation sécuritaire. Relaxe ou non-lieu dans le procès relatif aux tendances de la préoccupation sécuritaire, qu'en est-il pour le procès qui concerne ses fluc-

tuations ? La réponse que nous donnons est nuancée et ressemble assez au « verdict » de Liska quant aux fluctuations de l'appréhension vécue : les médias sont complices mais pas coupables. Le récit médiatique de la violence et du crime fournit des points de cristallisation à une inquiétude qu'il contribue à court terme à alimenter mais qu'il n'a pas créée.

On sait que les informations diffusées par les médias n'ont d'effet sur l'opinion que dans des circonstances précises et limitatives que les médias ne contrôlent pas. Ces conditions d'un effet du récit médiatique sur l'évolution de la préoccupation sécuritaire sont analogues à celles qu'a énoncées Liska s'agissant de l'appréhension vécue. Rappelons les conditions dans lesquelles le récit de la violence alimente la préoccupation sécuritaire. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une analyse systématique réalisée sur près de quinze ans d'une question posée chaque mois dans Figaro-Sofres. Rappelons en quelques mots le contexte. En France, un des aspects les plus emblématiques de la posture sécuritaire, l'opinion sur la peine de mort, son maintien puis son rétablissement, a été mesuré assez régulièrement dans les sondages de l'IFOP et de la Sofres⁷. Le souhait que la peine capitale soit appliquée est passé de 37 % dans les années 1960 à 50 % au début des années 1970, et dépasse 55 % au début des années 1980, pour retrouver à la fin de la décennie 1980 un niveau proche de 50 %. L'abolition de la peine capitale en août 1981 n'a pas affecté durablement l'opinion. Parallèlement, l'appréhension vécue a connu, semble-t-il, une élévation du milieu des années 1970 à celui des années 1980. En France, on ne dispose d'une distribution temporelle ni



de l'hésitation à sortir seul le soir, ni du « sentiment d'insécurité à domicile ». Toutefois, les quelques jalons posés en 1976, 1982, 1984 et 1986 dans les grandes villes montrent que l'appréhension a augmenté de 1976 à 1984⁸ et a décliné de 1984 à 1987. Or cette progression à la fois de la préoccupation sécuritaire (dont témoigne la faveur dont jouit la peine capitale) et de l'appréhension vécue trouve en France comme aux États-Unis une motivation possible dans la progression des atteintes enregistrées par la police. Non seulement il y a coïncidence temporelle : la poussée de la préoccupation sécuritaire est parallèle à l'élévation de la délinquance et du crime, mais encore les géographies du crime et de la peur tendent à se recouper.

Pourtant, « les fluctuations de la préoccupation sécuritaire ne révèlent ni une expérience personnelle et directe de la violence, ni même une expérience indirecte. Les variables déterminant les mouvements de l'opinion doivent être cherchées non dans l'ensemble des phénomènes relatés mais dans le (sous)ensemble des phénomènes relatés impressionnants », écrivions-nous en 1985. Cette conclusion n'a pas été infirmée par une extension de la période étudiée jusqu'à la fin des années 1980⁹. Nous

avons codé les événements qui se sont déroulés entre janvier 1985 et mars 1988, période pour laquelle les résultats du baromètre Figaro-Sofres sont disponibles de la même manière que les événements récents entre 1975 et 1982. Trois pointes, les plus marquées de la courbe de la préoccupation sécuritaire, sont clairement identifiables comme l'effet sur l'opinion des actions violentes dont les médias de masse se sont faits l'écho. En avril 1985, on attribue au groupe « Action directe » quatre attentats qui visent des bureaux et n'ont fait aucune victime ; la courbe s'élève de deux points. En décembre 1985, deux attentats visent spécifiquement l'homme de la rue puisque des bombes explosent aux magasins du « Printemps » et aux « Galeries Lafayette », faisant 35 blessés : la préoccupation s'élève de cinq points de pourcentage. En février et mars 1986, la poussée de sept points de la préoccupation sécuritaire obéit à la même logique : cinq attentats tuent douze personnes et en blessent 47 autres. Les attentats de février ne sont pas aussi meurtriers (19 blessés) : la courbe monte d'un point. En revanche, les deux attentats du mois de mars sont extrêmement sanglants et on dénombre douze morts dans la population civile. La courbe de l'opinion connaît à leur suite, en avril 1986, une hausse de six points. Cette volonté de terroriser l'opinion trouvera en septembre 1986 une illustration frappante. Six attentats seront commis à Paris (devant les magasins Tati et la FNAC entre autres) par des groupes arabes se réclamant du Hezbollah. On dénombre douze morts et plus de cent blessés parmi les clients et les passants. C'est la première fois que le terrorisme atteint, depuis la guerre

d'Algérie, une telle puissance meurtrière. La courbe de l'opinion s'élève de dix-neuf points de pourcentage. Les attentats de septembre 1986 ont créé dans l'opinion un traumatisme comparable à ceux qu'a produits dans l'opinion anglaise certaines des campagnes explosives de l'IRA.

Ce qui provoque la réaction la plus vive de l'opinion, ce sont, l'analyse le montre, les attentats aveugles qui tuent ou blessent des gens sans spécialité. Il serait ridicule de suggérer que les variations de l'opinion relèvent d'une stricte comptabilité mortifère ici opposée à une comptabilité de la masse globale des crimes. Si la violence des attentats influe, beaucoup d'autres paramètres vont moduler les réactions qui se traduisent dans les réponses au baromètre Sofres. Ainsi, il paraît vraisemblable que la pointe tout à fait exceptionnelle de septembre 1986 renvoie à un effet « de résonance » de la menace terroriste au sens où l'on parle de résonance magnétique. La population, émue par les attentats de décembre 1985 et de février-mars 1986, est frappée à nouveau en septembre sur une blessure ouverte. De plus, la série des attentats paraît donner aux gens le sentiment que le gouvernement ne maîtrise pas la situation. Ces attentats ne sont pas des crimes, ce sont des actions terroristes, ils ont naturellement une résonance politique : le contexte des violences du milieu des années quatre-vingt, c'est toute la constellation des conflits et des guerres du Proche-Orient. Dans quelle mesure ces attentats se conjoignent-ils dans l'opinion à une hostilité aux immigrants arabes du Maghreb ? C'est difficile à dire mais il y a bien sûr là un point de contact possible entre l'exaspération liée aux incivilités dans

les banlieues et le rejet d'un Proche-Orient trouble et sanglant.

Au total, l'analyse diachronique des fluctuations de la préoccupation montre que les actes de violence générateurs d'inquiétude pour l'homme de la rue sont ceux qui menacent typiquement des gens comme lui, des actes dont l'auteur peut être rejeté à l'extérieur du groupe d'appartenance. L'atteinte de cet homme sans qualité est celle qui suscite l'inquiétude du plus grand nombre ; celle-ci peut ensuite prendre la forme de la compassion ou celle de la colère. Précisons. Certains crimes tiennent l'opinion en haleine comme dans un roman policier, ils suscitent le même type d'émotion que les sports ou les affrontements politiques, d'autres pas. Les victimes de ces drames sont par nature hors normes elles aussi ; ce sont, comme le dit G. Auclair, des personnages numineux. De ce fait, les projections dont elles sont l'objet sont de l'ordre de la sympathie et de l'antipathie. On s'intéresse à leur destin mais en restant en quelque sorte à distance de leurs ambitions, de leurs motivations, de leurs actes et de leurs souffrances. En revanche, lorsque la violence criminelle ou politique atteint des hommes sans qualité, celui qui est tué, c'est vous ou moi. Non pas nos représentants, nos champions,

mais nous-mêmes. Alors, il ne s'agit plus de sympathie mais d'empathie, nous nous identifions à eux, nous participons à leurs joies et à leurs peines, leur mort est virtuellement notre mort et fait dire « ça aurait pu m'arriver ».

En ce sens on peut se demander si les victimes des attentats de la rue de Rennes à Paris en septembre 1986 sont différentes de celles de l'attentat de la rue Copernic ? On se souvient du dérapage des propos du Premier Ministre à propos des victimes innocentes. Maladroitement, il a énoncé une idée qui est au cœur de la sensibilité publique : il y a des victimes qui le méritent un peu. Chacun de nous n'appartient pas à la même catégorie du point de vue du risque d'être victime, l'émoi que suscite la violence est un effet de la culture de l'intentionnalité et de la faute. Personne n'est obligé d'être flic ou magistrat, journaliste ou leader politique : la gloire a son revers. Le registre de la faute a une géométrie variable suivant le type de menaces. Or l'empathie publique, celle qui ressort du jugement des segments les plus larges de la population, a pour condition la passivité de la victime. Comme si les gens pensaient : celui-ci n'a pas mérité ça. Qui ? Ceux qui sont restés dans l'ombre et n'ont pas cherché la gloire. Est-ce l'effet d'une croyance en la justice du monde, est-ce une manière d'alléger leur frustration ? Toujours est-il que les humbles, les hommes et les femmes sans nom, n'ont d'empathie publique que pour leurs *alter ego* innocents à force de ne pas faire, à qui on ne peut tout de même pas reprocher d'être là, simplement, par hasard. Ceux-ci veulent être témoins, jusqu'au bout, témoins, pas acteurs. Que ce monde de bruit et de fureur ne les entraîne pas dans sa chute,

ce monde qui ne les a pas admis. Tel paraît être, en substance, le jugement qui sous-tend le mouvement de l'opinion.

Bien évidemment, la courbe tracée par la préoccupation sécuritaire est une réalité hybride, au sens très précis que B. Latour donne à ce mot. Elle ne parle ni des hommes entre eux, ni des choses en soi. Elle ne serait pas possible sans l'ordinateur, le téléphone et la systématisation des sondages. Mais il ne suffit pas de dire que cette préoccupation est hybride ou artificielle, il faut préciser le genre d'hybride. Je soutiens qu'il s'agit d'une expression de la société comme masse atomique ou masse sérielle, en opposant ces notions à celle de masse organique, structurée. Si tel est le cas, cela indique aussi la portée et les limites des effets médiatiques.

Lorsqu'on prend pour critère de l'importance d'un problème le fait qu'il préoccupe une majorité de gens, on se réfère implicitement à un principe d'addition de jugements de poids égal. Chacun des éléments de la masse immense et silencieuse de la population pèse autant que nos plus charismatiques animateurs de TV, que nos éditorialistes les plus convaincants, que nos leaders politiques les plus écoutés. Pendant une minute, Madame Michu et Monsieur Bouigues ont le même poids. Cela n'est ni vrai, ni faux, cela ne traduit pas la réalité observable ordinairement dans une société qui est fortement inégale du point de vue de la richesse, du savoir et du pouvoir. C'est une réalité constitutionnelle éphémère qui n'est observable qu'à travers une procédure de vote, qu'il s'agisse d'un sondage, d'une élection ou d'un autre artefact de cette catégorie. Constitutionnellement identiques, Michu et Bouigues deviennent

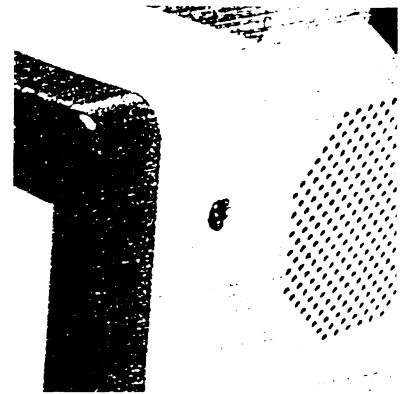
des quantas, des atomes manipulables par une des opérations les plus simples de l'arithmétique : l'addition. On fait des sommes à intervalles réguliers, alors cet artefact d'artefact qu'est un baromètre d'opinion possède en outre une propriété que n'a pas le suffrage politique, celle de constituer une série continue. De mois en mois la série se modifie, se contredit, se redit, etc. On ne prend pas assez conscience de la nature de cet artefact. Jamais la société n'existe comme totalité organisée, hiérarchisée, ce n'est même pas un mouvement d'ensemble comme une grande manifestation ou une rumeur. Ce n'est pas une communion silencieuse, mais plutôt une somme de confessions isolées et additionnées, rituellement renouvelées. C'est par abus que l'on parle de l'évolution de la courbe comme d'un phénomène organisé dont on prendrait des mesures à différents moments du temps. Il s'agit plutôt d'un tas de sable posé sur une trémie et dont on mesure régulièrement la hauteur : des grains viennent s'ajouter, d'autres s'écoulent. L'inquiétude publique ainsi constituée a une mémoire courte d'après les calculs effectués, l'inquiétude en t est constituée à 80 % de l'inquiétude en $t - 1$. Cela signifie qu'à quelques mois d'intervalle, deux ou trois, cette entité qu'est l'opinion a oublié ce qu'elle pensait à 50 %¹⁰. Masse atomisée, fortement amnésique, telle est la nature de la préoccupation sécuritaire et de l'opinion publique d'une manière plus générale.

Dans ces conditions, les violences visant des hommes sans qualité inscrivent sur la courbe de l'opinion une inquiétude rapidement occultée par d'autres sollicitations. Dans quelle mesure ce phénomène, très spécifique, est-il influencé par les médias ? Si

l'on définit l'influence comme le fait d'amener quelqu'un à faire quelque chose ou, a fortiori, à modifier durablement sa conduite dans des contextes spécifiés : dans une mesure bien faible pour ne pas dire nulle. En revanche, les médias contribuent indiscutablement à cristalliser l'inquiétude, par rassemblement d'une masse atomisée de craintes sur des objets identiques : les violences emblématiques. Ce pouvoir unificateur n'est pas du tout négligeable. Les médias participent à la sélection des faits qui s'intégreront au fonds commun de la violence. Au delà et en deçà s'arrête leur pouvoir unificateur. Moyens de communication à sens unique, ils ne peuvent créer de liens organiques, seulement des liens projectifs. Assez curieusement la tradition sociologique française, avec Durkheim, a considéré que les sociétés de masse modernes, fondées sur une forte division du travail, étaient des sociétés à solidarité organique. Cela crée beaucoup de confusion, car il n'y a guère de sociétés aussi dépourvues de « cohésion organique » que les sociétés urbaines fortement médiatisées. Ce sont au contraire des sociétés fondées sur la coexistence d'un appareil bureaucratique-institutionnel hiérarchisé et ramifié, qui flotte sur une masse atomisée et multiplie désespérément ses pseudopodes pour réussir à maintenir le contact avec une société civile dont les éléments atomiques sont instables comme les molécules d'un gaz échauffé.

Les deux fonctions anthropologique et sociale de la représentation du crime

On ne peut engager une réflexion sur les médias et l'insécurité sans poser la question de la fonction des représentations



du crime. Quel est le rôle ou quel est l'effet de la narration des turpitudes qui ensanglantent la société ? Nous n'interrogerons pas ici le rôle du crime dans l'organisation et la cohésion des sociétés, origine même de la pensée sociologique.

L'effet d'induction des comportements par les médias ne se situe pas au niveau où on les stigmatise ordinairement. Il s'agit de quelque chose de plus profond et de plus diffus. Quelle est la part de l'expérience vécue, du face à face, et quelle est la part des expériences médiatisées par les relations lues et vues dans la construction de nos attitudes et de nos comportements ? La confusion qui s'introduit dans notre expérience entre le vécu à la première personne et le vécu spéculaire pose un problème beaucoup plus crucial que les prétendues distorsions dans la présentation des « faits ». Le réel et ses doubles entrent dans une dialectique complexe, dont la structure a été magistralement analysée par Clément Rosset. « Le présent serait par trop inquiétant s'il n'était qu'immédiat et premier : il n'est abordable que par le biais de la représentation donc de la structure itérative qui l'assimile au passé ou au futur » (Rosset, 1984 : 63).

Cela suggère d'adopter une position qui ne fasse aux médias

ni « excès d'honneur », ni « indignité ». Non par goût des solutions équilibrées, mais pour des raisons de principe. Il paraît nécessaire de se débarrasser d'une vision du monde marquée par le dualisme du subjectif et de l'objectif, de la réalité et de la représentation. En l'espèce, l'opposition entre le crime et ses représentations est d'autant plus absurde que le crime n'est pas un objet qui, à l'instar d'une chaise ou d'une table, serait accessible sans le truchement d'un ensemble complexe d'interactions. Interactions entre les individus et les collectivités : protagonistes de l'action elle-même, mais surtout, en deçà et au delà, législateurs, membres d'appareils de contrôle et de répression, journalistes... Bref, le crime est une réalité sociale construite et régulée par la loi pénale, les normes morales et religieuses, les attitudes communes, et elle-même constituante : le consensus relatif autour de ce qui est criminel est ce lien minimal qui fait une société. On le voit aujourd'hui : la citoyenneté se négocie en permanence sur la base du respect d'un ensemble de droits et de devoirs, le crime au sens de non-respect de ses devoirs envers autrui est constamment sollicité pour dénoncer ou exclure ceux qu'on juge indésirables. Le crime est un marqueur des frontières

d'une collectivité. Les représentations du crime et des criminels sont donc essentielles à cette fabrique et à cette régulation des frontières.

Dans ces conditions, les récits criminels dans la presse, les images qu'en donne la télévision n'ont pas pour raison d'être majeure de nous tenir informés des variations de l'activité criminelle. Les représentations des crimes, et de façon plus générale des catastrophes et des accidents, doivent contribuer à l'édification et au maintien des frontières anthropologiques et sociales d'un groupe humain. Ces deux dimensions — anthropologique et sociale — sont trop souvent confondues. Elles comportent des exigences fort différentes.

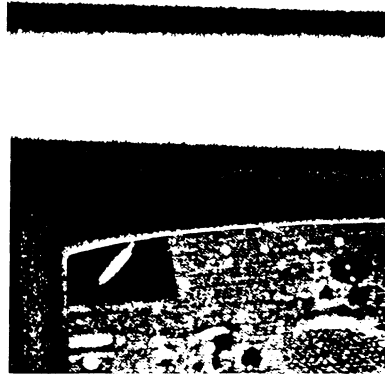
Qu'entendons-nous d'abord par fonction anthropologique de la représentation du crime ? À travers les histoires criminelles, il s'agit de faire sentir l'unité et la singularité de la condition humaine. Avant de tracer les frontières d'une collectivité, le récit du crime doit rendre sensibles, palpables les frontières de l'humanité, les frontières qui séparent l'humain du monstrueux. Ogre, catoblépas, tarasque, vampire, hydre, satyre, les êtres fantastiques interviennent dans les mythes et les contes pour figurer ce qui est inhumain. Lorsqu'on parle de crime monstrueux, on entend dire par euphémisation que certains comportements placent leurs auteurs en deçà des limites de l'humain. On les tient pour dénaturés. Leur crime suggère une constitution vouée au mal. Je n'insisterai pas sur l'emprunt que font de telles conceptions à des théories du crime qui ont connu une vogue particulière au dix-neuvième siècle (Lombroso, Ferri), mais cette conception est bien plus ancienne. Dans

les crimes les plus odieux, la presse populaire et la télévision recherchent la monstruosité (cf. la présentation de Patrick Henri par la première chaîne de télévision [TF1], en France, en 1976). L'adjectif monstrueux est l'explication la plus économe d'actes que la conscience et la sensibilité communes ne peuvent envisager sans malaise. À côté des monstruosités qui connectent au monde animal, on a vu se développer depuis un demi-siècle une gamme de plus en plus étendue de monstruosités robotiques. La technologie servant le mal comme le bien, la fiction nous a fourni une pléthore d'androïdes (ou anthropoïdes) qui menacent leurs concepteurs de retourner contre eux les pouvoirs dont ils les ont dotés. Cette littérature joue dans les sociétés complexes un rôle analogue à la déclinaison des monstruosités dans les bestiaires anthropomorphes des contes et légendes d'autrefois.

Mais la plupart des événements criminels ne permettent pas d'accéder aux limites de l'humain. Leur narration se situe dans un cercle plus étroit de faits plus ordinaires, où il s'agit de faire sentir l'unité et la singularité de la condition humaine. Les récits criminels nous mettent alors en présence du destin. Comme les morts violentes, accidentelles, les meurtres nous rappellent que nos vies ne nous appartiennent pas complètement, que les itinéraires les mieux balisés peuvent être brutalement interrompus. La mort violente fait de la vie un drame, elle donne aux instants un prix dont l'insuffisance de leur qualité intrinsèque, leur manque de plénitude les privent habituellement. Les récits de violences et de crimes remplissent alors une mission unique. Pour que les violences qui se produisent çà et là don-

nent à chacun, à tout moment, un sentiment élevé du prix de l'existence, il faut que les atteintes graves, en règle générale assez éloignées, soient rendues proches, tangibles. Cela motive une mise en scène des violences et des crimes qui, en raison de leur contexte, de la nature de leurs cibles, fournissent le meilleur support à des projections et à des identifications de la part du plus grand nombre. Cette socialisation des atteintes graves implique une maîtrise de la rhétorique des émotions. Elle doit, comme la meilleure littérature, produire une sensation d'universalité à partir d'une situation singulière, mais elle doit le faire à chaud et dans la brièveté du *hic et nunc*, d'où le recours constant au symptomatique et à l'emblématique. La narration du crime s'efforce constamment d'arracher les faits à leur contingence, à leur insignifiance, pour en faire les témoignages exemplaires d'une évolution des mœurs et des comportements. Inlassablement, le particulier doit ouvrir sur autre chose que lui-même. Cette double exigence de singulariser et d'universaliser est inhérente aux sociétés de masse très médiatisées. Moins l'expérience vécue est le socle de nos jugements, plus ces succédanés de l'expérience que sont les choses lues, vues ou entendues doivent donner des gages de leur factualité, de leur épaisseur sensible.

Poussons l'idée jusqu'à son terme. On pourrait imaginer que, dans les sociétés contemporaines, les représentations des crimes que diffusent les médias soient les données à partir desquelles s'organisent les attitudes et les comportements, une situation dans laquelle les représentations nous tiennent lieu de réalité première. Certes, ces réalités issues des médias restent



comme suspendues à la capacité de trouver une vérification dans l'expérience vécue. Ce sont des vérités présomptives. Dans ces conditions, les représentations — en l'occurrence celles du crime — ne peuvent être conçues comme un ajout à des phénomènes déjà donnés dans l'expérience. Tel est le schéma d'interprétation fourni par la phénoménologie. Ce qui attend confirmation, ce ne sont plus nos perceptions et nos sensations, toutes choses qui font appel à notre être physique, mais ce que nous voyons, nous lisons, ce que nous apprenons de seconde main par le truchement de l'image et du mot, notre corps étant en quelque sorte entre parenthèses. C'est-à-dire que nous avons affaire à des phénomènes qui sont d'emblée chargés de significations, qui ont déjà été triés, sélectionnés et interprétés pour nous, à notre place, et non par nous.

Ces phénomènes ne mobilisent pas nos sens ni notre présence physique au monde et aux autres mais notre jugement et nos sentiments. Nous sommes ainsi amenés à une élaboration qui prend le chemin inverse de celui qui a été classiquement étudié par la philosophie. Nous avons affaire d'abord à des réalités signifiantes, à des sentiments à partir desquels il va nous falloir

élaborer, à rebours, des sensations et des perceptions. Il va nous falloir lester ces images de coefficients de réalité qu'elles ne possèdent pas, conférer par projection une sincérité, une authenticité à des situations et à des acteurs pour les rendre crédibles. De ces processus, on a un témoignage dans cette phrase mille fois entendue : c'est vrai ils l'ont dit à la télévision¹¹. Dès lors c'est le monde sensible, l'expérience vécue qui sont suspects, acceptés sous réserve d'inventaire. Un savoir fait de stéréotypes, d'images glanées ici et là enveloppe notre conscience des lieux et des choses et l'informe. Devons-nous nous rendre dans un quartier différent du nôtre, ce sont ces images, la réputation qu'elles véhiculent qui vont nous guider. Alors, pour le citoyen des sociétés modernes, il existe un va-et-vient entre le monde médiatique et la réalité vécue, mais l'expérience sensible n'a plus cette prééminence incontestable qui en faisait le critère de vérité le plus strict. Si l'on adoptait ce point de vue, on pourrait dire que la représentation médiatique joue dans les sociétés modernes un rôle analogue à celui des expériences oniriques, c'est-à-dire qu'elles sont des expériences directrices, souvent prémonitoires. Par rapport à ces représentations, la réalité doit faire ses preuves. Elle sera d'abord jugée à sa correspondance avec les images. L'expérience directe, loin d'être un critère universel, sera conçue comme une vérité locale, circonstancielle. Elle ne parviendra à ébranler l'image reçue que dans des conditions précises et limitées.

On pressent qu'il est possible d'accomplir selon cette ligne de pensée un retournement complet, de permuter les rôles de la réalité et de la représentation.

Pourtant, l'intérêt d'une telle réflexion n'est pas de mener à dire que les référents majeurs de nos perceptions sont désormais dans le registre des symboles, des images et des mots. C'est plutôt de permettre de concevoir la manière dont, suivant les domaines, s'organisent les dialectiques de l'expérience médiée et de l'expérience immédiate dans un monde baigné d'images. Nous débouchons ainsi sur l'idée d'une réalité négociée. Dans beaucoup de cas, comme par le passé, le sens des événements doit être progressivement élaboré à partir d'expériences partielles dont l'authenticité est évidente mais qui ont besoin d'être agrégées et organisées. Mais, de plus en plus souvent, nous sommes mis en présence de messages globaux qui doivent être passés au crible de la facticité et de l'authenticité pour servir de base à nos jugements. Alors l'analyse remplace souvent la synthèse. Dans ce processus, contrairement à la conception qui domine la phénoménologie, les jugements prédictifs généraux précèdent les jugements élémentaires situationnels et ceux-ci restent toujours flottants au dessus des contextes dont ils auraient pu naître. En outre, ces représentations invoquent simultanément des référents qui relèvent de registres spatiaux et temporels

multiples et hétérogènes, de sorte qu'il est difficile de se figurer l'échelle. L'image d'un enfant englouti par la boue n'avait-elle pas donné le sentiment d'un désastre à l'échelle d'une population? Le spectacle du monde nous prive d'étalon de mesure, de cette donnée relative sans laquelle les choses perdent toute comparabilité. Les médias nous vouent ainsi à une équivalence générale: rien n'ayant de mesure, tout a la même importance. Comme nous ne sommes plus des acteurs, mais des témoins indirects, nos procédés de validation changent. Dans nos jugements, la notion de vérité cède le pas à deux autres notions, la validité et l'authenticité. Cela représente d'un certain point de vue une involution par rapport au développement de la conscience issue des lumières. Mais cette involution est partielle et surtout elle s'inscrit dans un univers social marqué et caractérisé par une division du travail très poussée et par les liens électifs et mobiles. Cela, à mon avis, rend chimérique l'idée d'une société communicationnelle.

Hugues Lagrange
OSC-CNRS

Notes

- ¹ Développées dans les années 1930 par Muzafer Sherif (1936). Toutefois, chez M. Sherif, ce sont plutôt les relations de face à face qui sont censées réaliser un ancrage.
- ² Pour être exact, il faut dire que des faits peu graves mais insolites recevront une attention relativement importante.
- ³ Fait symptomatique, on s'intéresse alors plus à la violence qu'à l'agressivité.
- ⁴ Ce qu'illustre un film distribué récemment : Benny's Video.

- ⁵ Une analyse serrée des résultats des enquêtes iséroises de 1986-1987 (Lagrange et Roché, 1987-1989) montre que l'appréhension contextualisée est positivement corrélée à la victimisation (voir Lagrange, 1993).
- ⁶ Cela rappelle la très belle discussion menée par François Récanati à propos de la grammaire de Port-Royal.
- ⁷ Pour un recensement précis des formulations, voir Roché, 1991.
- ⁸ L'insécurité à domicile revendiquée par 19 % des habitants des villes de plus de 100 000 habitants en 1976 est énoncée par plus de 36 % des gens interrogés en 1974. Par ailleurs, les enquêtes menées à Grenoble indiquent une réduction de 25 % à 17 % de 1982 à 1986.
- ⁹ En 1991, j'ai prolongé, avec l'aide de Guillaume Pierre, l'étude publiée dans la *Revue française de sociologie* sur les liens entre les fluctuations de la pré-occupation sécuritaire et la chronique des événements violents rapportés par les médias.
- ¹⁰ Mémoire à un mois, 80 % ; à deux mois 64 % (0,8 x 0,8) ; à trois mois 50 % (0,8 x 0,64). Donc un coefficient d'oubli de 50 % en trois mois.
- ¹¹ Qui n'empêchera pas de se défier de tout ce qu'ils nous montrent ».

Bibliographie

- AUCLAIR, G. 1975. *Le Mana quotidien*. Paris, Anthropos.
- BANDURA, A. 1970. « Vicarious Processes », dans L. BERKOWITZ. *Experimental Social Psychology*. New York, Academic Press.
- CAILLOIS, R. 1976. *Instincts et société*. Paris, Denoël.
- CASSIRER, E. 1972. *La Philosophie des formes symboliques*. Paris, Éditions de Minuit, vol. 2.
- FISHMANN, M. 1982. « Crime Waves as Ideology », dans S. COHEN et J. YOUNG, éd. *The Manufacture of News*. Londres, Sage.
- GEBOTYS, R. J., et autres. 1988. « News Media Use and Public Perceptions of Crime Seriousness », *Canadian Journal of Criminology*, 30 : 3-16.
- GORANSON, R. E. 1970. « Media Violence and Aggressive Behaviour: A Review of Experimental Research », dans L. BERKOWITZ. *Experimental Social Psychology*. New York, Academic Press, vol. 5.

- HARTNAGEL, T. F. 1979. « The Perception and Fear of Crime », *Social Forces*, 58 : 176-93.
- HEATH, L. 1984. « Impact of Newspaper Crime Reports on Fear of Crime : Multi-Methodological Investigation », *Journal of Personality and Social Psychology*, 47 : 263-276.
- JONES, M. 1980. *Crime Punishment and the Press*. Londres, Nacro.
- KATZ, E. 1957. « The Two Step Flow of Communication : An Up-to-Date Report on an Hypothesis », *Public Opinion Quarterly*, 21 : 61-78.
- LAGRANGE, H., et S. ROCHÉ. 1987-1989. *Baby Alone in Babylone*. Grenoble, CERAT-IEP, 3 vol.
- LAGRANGE, Hugues. 1984. « La perception de la violence par l'opinion publique », *Revue française de sociologie*, 25 : 636-657.
- LAGRANGE, Hugues. 1993. « La peur à la recherche du crime », *Déviance et société*, à paraître.
- LISKA, A. E., et W. BACCAGLINI. 1990. « Feeling Safe by Comparison : Crime in the Newspapers », *Social Problems*, 37, 3.
- MORIN, E. 1969. *La Rumeur d'Orléans*. Paris, Seuil.
- MORIN, E. 1986. *L'Esprit du temps*. Paris, Gallimard.
- MUZAFER, S. 1936. *The Psychology of Social Norms*. New York, Harper.
- ROSSET, C. 1984. *Le Réel et son double*. Paris, Gallimard.
- SCHRAMM, W. 1963. *The Science of Human Communication*. New York, Basic Books.
- SHERIZEN, S. 1978. « Social Creation of Crime News », dans Ch. WINICK.
- WARR, M., et M. STAFFORD. 1982. « Fear of Victimization : A Look to Proximate Causes », *Social Forces*, 61 : 1033-1043.
- WINICK, Ch. 1978. *Deviance and The Mass Media*. Londres, Sage.